

# TROUBLES PSYCHIQUES ET JUGEMENT PÉNAL : UNE DOUBLE PEINE ?

## DU TRAITEMENT PÉNAL DES MALADES PSYCHIATRIQUES DÉLINQUANTS

Entrée libre • Inscription gratuite sur le site : [www.epsm-al.fr](http://www.epsm-al.fr) / T : 03 28 38 51 17  
Métro – V'ille : Marbrerie

Cette neuvième journée d'étude consacrée aux rapports entre la Psychiatrie et la Justice s'inspire d'une interrogation : alors que la loi prévoit un aménagement de la peine pour les personnes souffrant d'une altération de la responsabilité, dans les faits, les malades psychiques sont-ils condamnés à des peines plus sévères ? Autrement dit, l'altération de la responsabilité conduit-elle à une atténuation ou une aggravation de la peine ? Pourquoi la souffrance psychique, qui devrait être un facteur atténuant de la peine au vu de la vulnérabilité des personnes, deviendrait-elle un facteur de discrimination supplémentaire devant la justice ?

Cette « double peine » ne serait-elle pas le fruit d'une conception sociétale de la pathologie psychique qui est un jugement... sans appel ?

Au-delà des cercles de la psychiatrie et de la justice, c'est toute la société et sa représentation de la santé mentale qui sera abordée : pourquoi notre société produit-elle une perte de chance supplémentaire pour les personnes les plus fragiles ? Les intervenants de ce colloque vont donc creuser le paradoxe d'une loi qui voudrait atténuer, et d'un système qui tendrait à alourdir, encouragé par des visions qui relèvent parfois de la chasse aux sorcières... Comment le trouble mental est-il pris réellement en considération par la justice pénale ? Et comment, dès lors, proposer une prise en charge psychiatrique qui ne fausse pas l'idée d'accompagnement sanitaire ? Et comment sortir ensuite de la spirale infernale alors que l'altération du discernement est souvent perçue comme un facteur de risque supplémentaire en matière de récidive ?

\*Et l'on interrogera la loi Taubira de 2014 – article 122.1 du code pénal sur ce qu'elle a pu faire évoluer dans la prise en compte du trouble mental dans le domaine judiciaire

L'EPSM de l'agglomération lilloise, l'EPSM Lille-Métropole, l'EPSM des Flandres, le CHRU de Lille, le tribunal de grande instance de Lille, l'Ordre des avocats du barreau de Lille, la cour d'appel de Douai, l'association Lill'art, l'ANPCME co-organisent les Journées d'étude "Psychiatrie et justice" dont les précédentes thématiques étaient les suivantes : Parcours d'ados difficiles : sans la justice pas de soins, sans soins pas de justice ? - Récidive, rechute, réitération : Face aux risques, quelles prises en charge des sortants de prison ? - Psychiatrie et justice : quel traitement médiatique ? - Principe de précaution et réformes Surveillance et suivi socio-judiciaire, soins sans consentement : quelles logiques ? quels effets ? - Violences conjugales : comment sortir de l'engrenage ? - Respect des droits fondamentaux et privation de liberté

PSYCHIATRIE & JUSTICE



# TROUBLES PSYCHIQUES ET JUGEMENT PÉNAL : UNE DOUBLE PEINE ?

## DU TRAITEMENT PÉNAL DES MALADES PSYCHIATRIQUES DÉLINQUANTS

# MAR 06 DÉC 2016

De 08h30 à 16h30

Salle Alain Colas • 53 rue de la Marbrerie à Lille • Entrée libre  
Inscription gratuite sur le site : [www.epsm-al.fr](http://www.epsm-al.fr) / T : 03 28 38 51 17

Service communication de l'EPSM de l'agglomération lilloise - juillet 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique

MATIN

APRÈS-MIDI

Journée modérée par **Maître Carine Delaby-Faure**

- 08h30 | **Café d'accueil**
- 09h00 | **Ouverture**  
**Tristan Gervais de Lafond**,  
président du Tribunal de Grande Instance de Lille
- 09h15 | **Altération de la responsabilité et sanction pénale :  
les évolutions de la loi et les pratiques judiciaires**  
**Alain Blanc**, magistrat honoraire, président de l'association Française  
de criminologie et président de la CPMS de Lille
- 09h50 | **Soins et justice : opposition ou complémentarité ?**  
**Dr Bernard Lachaux**, psychiatre CH Paul Guiraud (Villejuif)  
*Intervention suivie d'échanges avec la salle*
- 10h30 | **Pause et visite des stands**
- 10h55 | **L'atténuation de la responsabilité pénale  
des personnes atteintes d'un trouble mental :  
6 ans après le rapport sénatorial de 2010**  
**Jean-René Lecerf**, président du Conseil Départemental du Nord,  
Ancien Sénateur  
*Intervention suivie d'échanges avec la salle*
- 11h40 | **Les magistrats face à l'irresponsabilité pénale**  
**Caroline Guibet-Lafaye**, directeur de recherche au CNRS  
*Intervention suivie d'échanges avec la salle*
- 12h30 | **Pause déjeuner libre**
- 14h00 | **Projection**  
Extrait de *L'Hermine*, film de **Christian Vincent** (Gaumont distribution)
- 14h30 | **Table ronde : La justice populaire a-t-elle  
peur du malade mental ?**  
**Introduction et modération** par **Maître Fabienne Roy-Nansion**  
(Boulogne-sur-Mer)
- Avec**
- **Dr Paul Jean-François**, psychiatre CH Paul Guiraud (Villejuif)
  - **Alain Blanc**, magistrat honoraire
  - **Claude Finkelstein**, présidente de la Fnapsy
  - **Béatrice Borrel**, représentante de l'Unafam
- 16h30 | **Conclusion**  
par le **Dr Christian Müller**, président de la CME  
de l'EPSM de l'agglomération lilloise
- | **Membres du comité de pilotage :**  
**François Caplier** (DAG EPSM al), **David Cleuziou** (magistrat au TGI de Lille  
et juge des tutelles), **Marie-Charlotte Dalle** (directrice des affaires juridiques  
CHRU Lille), **Maître Carine Delaby-Faure** (représentante du Bâtonnier de Lille),  
**Docteur Patricia Do Dang** (pédopsychiatre Pôle 59i04), **Docteur Edvick Elia**  
(présidente CME EPSM L-M), **Marie-Laure Gamet** (sexologue à l'URSSAVS),  
**Hélène Judes** (premier vice président TGI de Valenciennes), **Docteur Nicolas  
Laloux** (psychiatre Pôle 59g17), **Docteur Bertrand Lavoisy** (psychiatre Pôle  
59g19), **François Lequin** (DAAF EPSM al), **Frédéric Macabiau** (DRH EPSM al),  
**Docteur Christian Müller** (président CME EPSM al), **Maud Piontek**  
(responsable communication EPSM al), **Professeur Pierre Thomas** (CHRU Lille),  
**Dominique Verhoest** (directrice de la communication et de la stratégie  
EPSM des Flandres), **Stéphanie Weill** (responsable communication EPSM L-M),  
**Docteur Frédéric Wizla** (psychiatre Pôle 59g24 – CPAA)